

**Zeitschrift:** Bulletin du ciment  
**Herausgeber:** Service de Recherches et Conseils Techniques de l'Industrie Suisse du Ciment (TFB AG)  
**Band:** 22-23 (1954-1955)  
**Heft:** 24

**Artikel:** Situation du marché du ciment  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-145447>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DU CIMENT

DÉCEMBRE 1955

23ÈME ANNÉE

NUMERO 24

---

## Situation du marché du ciment

En 1955, l'activité extraordinaire de la construction a largement dépassé, surtout en automne, les estimations les mieux fondées. Cela a provoqué une pénurie passagère de ciment. Ainsi, les livraisons qui, en temps normal, s'effectuent dans les 24 heures, ont nécessité des délais allant jusqu'à trois semaines.

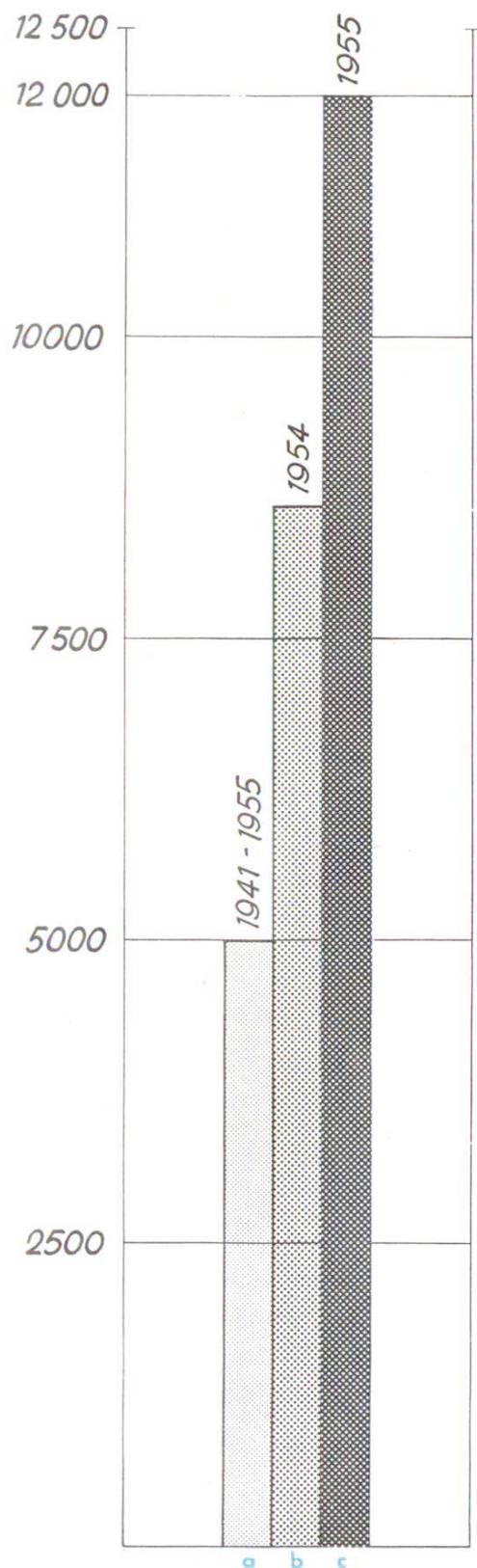
Nous regrettons vivement les nombreux inconvénients et ennuis causés à nos clients par cet état de chose. Au cours de conversations que nous avons eues avec des entrepreneurs et des directeurs de travaux, on nous a fréquemment demandé d'orienter les intéressés sur les motifs de cette pénurie, sur l'augmentation de la capacité de production réalisée pendant les dernières années et sur les perspectives pour le proche avenir. Nous répondons volontiers ici à ce désir et souhaitons que ces quelques renseignements contribuent à éclairer la situation et à expliquer cette disette qui, heureusement, n'est maintenant plus qu'un mauvais souvenir.

### 1. Causes et importance de la pénurie de ciment

Le manque de ciment s'est fait sentir dès le milieu de septembre et jusqu'à fin novembre. Pendant ces trois mois, les fabriques suisses de ciment ont livré 648 352 tonnes de ciment contre 547 277 pendant la même période de l'année dernière. C'est en octobre que se situent les pointes les plus élevées, avec des livraisons atteignant **12 000 t par jour**. Ceci démontre déjà clairement que la cause de la pénurie n'est pas imputable à une baisse de la production, mais à une **augmentation tout à fait anormale de la consommation**. On peut attribuer cet accroissement à deux causes principales : Accélération des travaux dans les chantiers des grands barrages, et intensification générale de la construction au cours de l'automne.

**2 Les livraisons de ciment aux grands barrages** sont réglées par des contrats établis parfois longtemps avant le début des travaux. Les entreprises d'électricité d'une part, avaient besoin de garanties quant à la régularité des livraisons de ciment, conformément aux programmes convenus. Les fabriques de ciment, d'autre part, ne pouvaient estimer et décider les investissements permettant les augmentations de production nécessaires que sur la base de futures livraisons assurées par contrat.

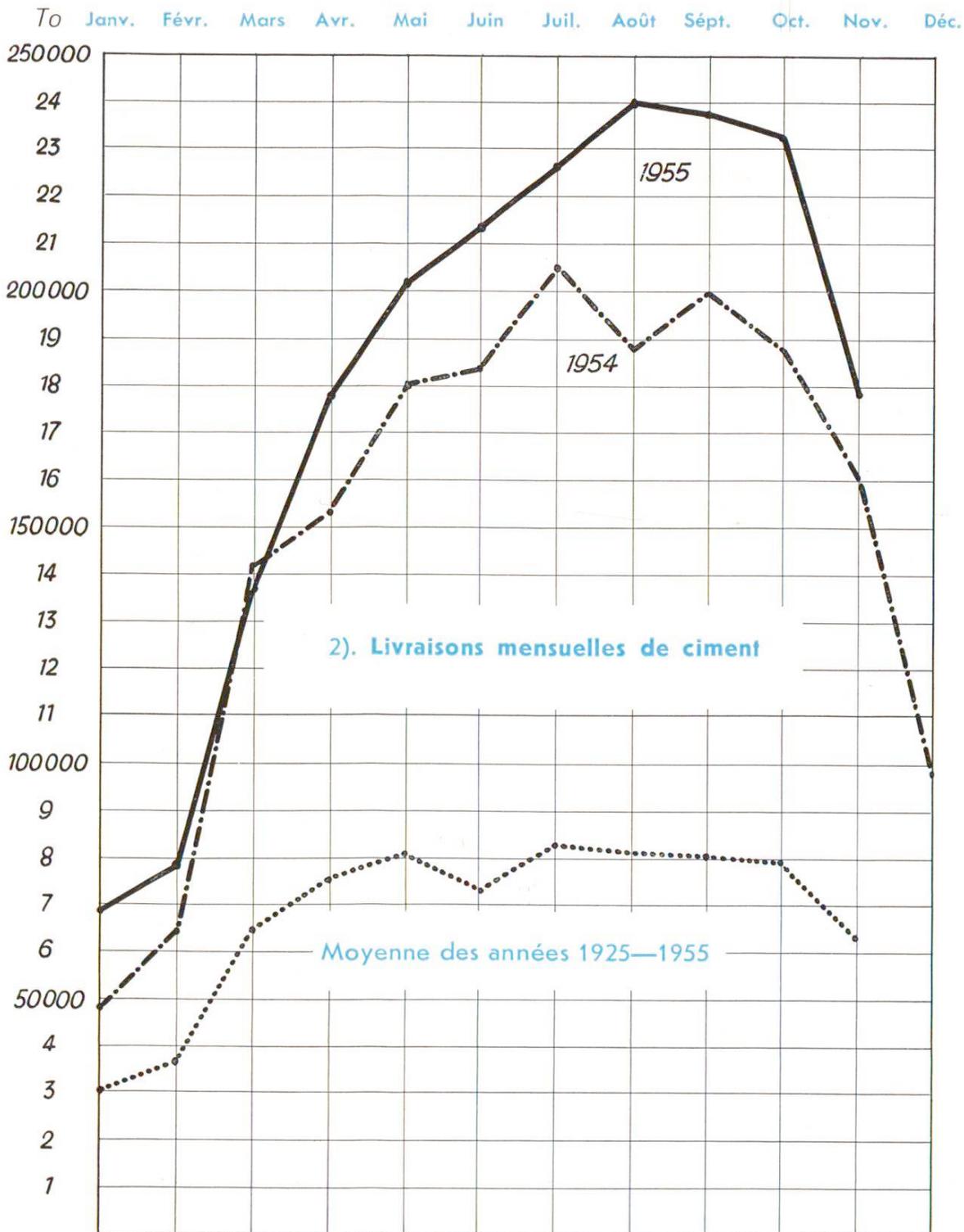
On comprend que les constructeurs de barrages ne pouvaient pas, 5 à 8 ans à l'avance, prévoir et annoncer leurs besoins exacts pour



1). **Livraison journalière maximum**  
**au mois d'octobre (en t)**

- a) 1941—1955 (moyenne) 5 000 t
- b) 1954 . . . . . 8 500 t
- c) 1955 . . . . . 12 000 t

3 chaque année. Les contrats de livraison de ciment n'indiquent donc que des valeurs annuelles moyennes et fixent des minima et des maxima. Les cimenteries doivent donc avoir de grosses marges dans leurs possibilités de production. En 1955, par exemple, le minimum fixé pour les barrages était de 205 680 tonnes et le maximum 363 700 tonnes. Alors que l'expérience des dernières années montre que la consommation effective se situe à peu près à mi distance entre le minimum et le maximum, en 1955, elle a atteint le maximum. Les plus habiles estimations des constructeurs n'avaient pas prévu une augmentation aussi forte. Nous n'en voulons pour exemple que celui d'une entreprise de barrage qui, en



4 décembre 1954 encore, s'annonçait pour un contingent de 45 000 tonnes de ciment alors qu'elle en a consommé en réalité 80 000 tonnes.

On a reproché à l'industrie du ciment d'avoir favorisé les entreprises électriques au détriment des autres consommateurs. Or, il n'en est rien ! Elle n'a livré aux barrages que les quantités qu'elle s'était engagée à livrer, à savoir le maximum contractuel. Deux entreprises électriques ont reçu des livraisons supplémentaires, mais ces dernières ont été effectuées par des importations de clinker étranger et avec un supplément de prix correspondant. De tels arrangements étaient aussi possibles pour les autres consommateurs.

**Indépendamment des barrages, la construction en général** a marqué cet automne une activité extraordinaire facilitée par un temps sec particulièrement propice. Alors que dans les années normales, la consommation de ciment diminue en automne, cette année, elle s'est encore fortement accentuée.

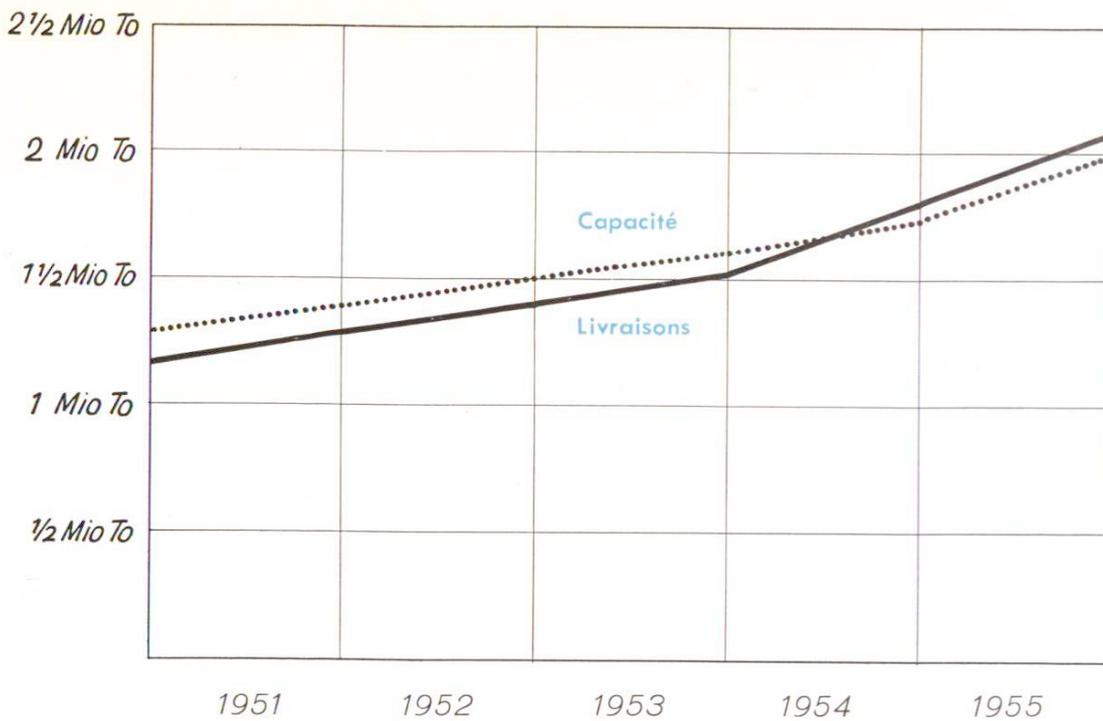
Il y a encore une autre raison à l'accroissement de la consommation de ciment : c'est la pénurie qui s'est manifestée dans d'autres matériaux de construction (p. ex. bois et briques cuites), pénurie qu'il a fallu compenser en utilisant le béton partout où c'était possible.

D'après les commandes, on constate qu'il a manqué effectivement au maximum 40 000 tonnes de ciment. Ceci correspond à la production suisse de 4<sup>1/2</sup> journées. Par conséquent, s'il n'y avait pas eu des abus, si les commandes étaient restées dans des limites raisonnables et si l'on avait pu de ce fait répartir les livraisons suivant les besoins réels, il aurait suffi d'allonger jusqu'à cinq jours au maximum, les délais de livraison, pour faire face à toutes les demandes.

## 2. Mesures prises par l'industrie du ciment pour assurer un approvisionnement suffisant du marché. Développement de la production depuis 1950

On a prétendu que le boom de la construction de 1955 aurait pu être prévu et qu'il aurait été facile d'éviter cette misère momentanée, si les fabriques avaient adapté en temps voulu leur capacité de production aux besoins croissants.

Après la bataille, il est facile d'être grand stratège et de prévoir ce qui devait arriver. C'est dans le même esprit que deux ans après la guerre, certains citoyens allaient déclarant que la haute conjoncture était facilement prévisible et que seul le Conseil fédéral s'était lourdement trompé en prévoyant une crise et un programme d'occasions de travail propre à la conjurer.



### 3). Comparaison entre la capacité de production et les livraisons pendant les années 1950—1955

Pendant des décennies, la capacité de production des fabriques suisses de ciment a été d'environ 40 % trop élevée et on a reproché au cartel ce suréquipement. Même pendant les années 1930 à 1934, alors que la consommation annuelle atteignit 735 000 tonnes, le 80 % seulement de la possibilité de production était utilisé. On comprend donc qu'après la deuxième guerre mondiale, on ait abordé avec circonspection la question des agrandissements d'usines et que dès 1947 on se soit efforcé de procéder à l'accroissement nécessaire de la capacité de production en l'adaptant constamment aux besoins réels et sans provoquer de suréquipement fâcheux.

Il est une deuxième raison qui imposa la nécessité de rester dans des limites raisonnables, c'est que, dans l'industrie du ciment, tout accroissement des possibilités de production coûte très cher. Il ne suffit pas d'engager quelques ouvriers supplémentaires et de renforcer quelques machines; il faut construire une nouvelle fabrique, qu'elle soit accolée à une ancienne ou établie en un autre lieu. En effet, pour augmenter sa capacité, il faut agir sur toutes les phases de la production: carrière, préparation des matières premières, cuisson, mouture, emballage et expédition. Il est absolument inutile d'améliorer le rendement de l'une des phases seulement.

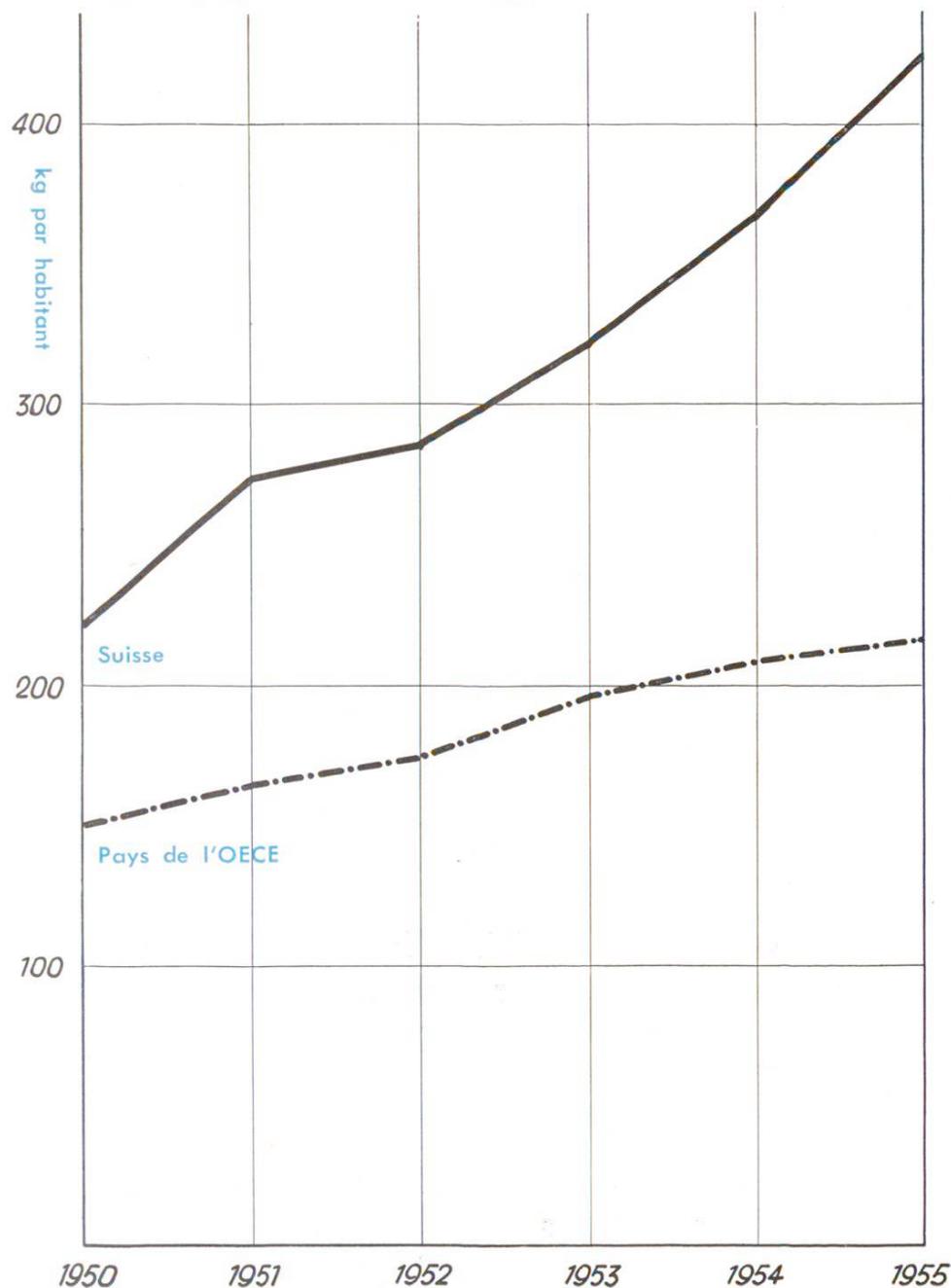
Actuellement l'investissement nécessaire à la production annuelle d'une tonne de ciment est de frs. 180.—. Ainsi une fabrique moyenne pouvant produire annuellement 100 000 tonnes coûte

6 environ 18 millions de francs. On a dit que l'industrie du ciment aurait dû avoir une marge de production d'au moins 10 %. Or une telle marge, qui implique un suréquipement correspondant, coûterait aujourd'hui environ 40 millions qui tomberaient finalement à la charge des consommateurs, car les installations supplémentaires doivent aussi être amorties.

Malgré les raisons qu'elle avait d'agir prudemment, l'industrie du ciment s'est adaptée très rapidement aux circonstances nouvelles, et a entrepris des travaux considérables pour augmenter sa production. Citons en pour preuve l'actuelle capacité de livraison qui est de 2 millions de tonnes.

Il n'y a pas d'autre pays où la capacité de production ait été augmentée dans de telles proportions en si peu de temps, et où on

#### 4). Développement de la consommation de ciment par habitant, en Suisse et dans les pays affiliés à l'OECE, pendant les années 1950—1955



7 ait eu en même temps le constant souci d'éviter tout suréquipement. Ceci n'a été possible que grâce à une étude très sérieuse du marché, en étroite collaboration avec les services officiels, fédéraux et cantonaux et avec les directions des travaux des grands chantiers.

Pour montrer avec quel soin l'évolution du marché était suivie et comment l'industrie du ciment se préoccupait constamment d'approvisionner ses clients de manière satisfaisante, citons encore les importations de clinker organisées plusieurs mois à l'avance. En juin 1954 déjà et en juin 1955, alors que les fabriques suisses disposaient encore de gros stocks de clinker et de ciment, il fut décidé d'importer 70 000 tonnes de clinker pour permettre de franchir la période critique que laissait prévoir le rythme des ventes. Or ces importations furent fort coûteuses, car, sauf en Belgique, il y avait aussi manque de ciment à l'étranger. Dans les pays voisins et même en Amérique, la pénurie fut beaucoup plus grave qu'en Suisse (délais de livraison allant dans certains cas jusqu'à 6 mois !)

### 3. Regards en arrière et en avant

1). De nombreux entrepreneurs nous ont reproché de ne pas avoir fait connaître en temps voulu la situation critique du marché. La question de l'opportunité d'une telle divulgation a été longuement débattue par les fabricants de ciment. Après mûre réflexion, ils ont décidé de ne rien dire d'avance, afin de ne pas provoquer des achats inconsidérés. Des annonces préalables auraient certainement suscité une ruée sur les stocks encore disponibles et une aggravation dangereuse de la situation. Il était donc sage de continuer, aussi longtemps que possible, les livraisons régulières et de se taire afin de ne pas éveiller prématurément l'instinct de prévoyance et d'accaparement qui sommeille en chacun. L'inconvénient qui en est résulté pour les entrepreneurs se trouvant soudainement devant une situation critique fut certainement moindre que celui qu'ils auraient eu si, par des annonces préalables, on avait provoqué plus tôt encore des achats massifs, souvent inutiles. La période délicate a pu être ainsi réduite au minimum.

2). Qu'on nous permette encore de nous défendre sur un point. Dès qu'un grincement se produit dans un rouage de l'économie, on en rend les cartels responsables. On n'a pas manqué de la faire à cette occasion. Or, ce n'est que grâce au cartel que la pénurie a pu être atténuée et limitée dans le temps. Aurait-on pu concevoir, par exemple, dans un régime de libre concurrence, que pendant plusieurs semaines, on ait envoyé du ciment de Wildegg à Genève pour y aider des entrepreneurs particulièrement défavori-

8 sés ? Pour répondre, il suffit de citer les chiffres suivants : Prix de 10 tonnes de ciment à Genève frs. 660.—; port Wildegg - Genève et ristourne aux marchands ? frs. 302.—. Reste, seulement frs. 358.— pour 10 tonnes de ciment.

Un autre exemple, la ville de Bâle se serait trouvée totalement privée de ciment pendant deux semaines, si les fabriques des cantons d'Argovie et de Soleure n'avaient prêté leur aide par des livraisons massives.

**Ce n'est que grâce au cartel qu'on a pu prendre de telles mesures.**

3). Il est bien compréhensible que cette situation ait suscité de l'inquiétude parmi les entrepreneurs, ingénieurs et architectes. On nous a maintes fois demandé comment nous allons faire face, les prochaines années, aux demandes encore accrues. Plusieurs voix ont exprimé la crainte que la pénurie devienne, à l'avenir, encore beaucoup plus aiguë qu'en 1955.

Il n'y a pas de doute qu'en 1956, les besoins en ciment accuseront une nouvelle augmentation. Cependant, la capacité des fabriques s'accroîtra aussi d'une manière sensible (env. 300 000 tonnes de plus). Après l'expérience fâcheuse de cette année, pendant laquelle la production a pourtant été d'environ 300 000 tonnes supérieure à celle de 1954, on peut comprendre que d'aucuns restent sceptiques et se méfient des prévisions et des promesses. Nous sommes pourtant convaincus que nous arriverons à satisfaire aux demandes accrues de 1956.

E. G. Portland, Zurich

---

Pour tous autres renseignements s'adresser au

SERVICE DE RECHERCHES ET CONSEILS TECHNIQUES DE L'E. G. PORTLAND  
WILDEGG, Téléphone (064) 8 43 71